

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Employées et employés de l'Université de Moncton, UMCM

Auteur : Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Date : Le 14 décembre 2020

Objet : **Avis : Respect des mesures d'urgence**

Nous voulons vous rassurer que l'Université de Moncton continue de prioriser votre santé et votre sécurité. Nous mettons tout en œuvre pour que l'année universitaire 2020-2021 se déroule de façon sécuritaire.

Notre engagement envers votre santé et votre sécurité

Afin de réduire vos risques d'exposition à la COVID-19, nous nous engageons à faire respecter toutes les mesures¹ mises en place par la province du Nouveau-Brunswick, y compris les suivantes :

- Quiconque est allé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick doit maintenant s'auto-isoler pendant 14 jours après son entrée au Nouveau-Brunswick.
- Avant d'entrer au Nouveau-Brunswick, vous devez enregistrer votre voyage à l'avance auprès du Programme d'enregistrement des voyages du NB et attendre d'avoir reçu la réponse avant d'entrer dans la province [...].
- Si un médecin ou un agent de la paix vous demande de vous isoler, vous n'aurez pas le droit de quitter votre logement pendant votre auto-isollement, sauf en cas d'urgence médicale, d'incendie ou de danger semblable à votre logement ou pour votre test de dépistage prévu de la COVID-19.
- Il est interdit de vous approcher consciemment à moins de deux mètres de toute autre personne, à l'exception des membres de votre famille et de vos amis.
- Le port d'un masque couvrant la bouche et le nez est obligatoire dans les espaces communs tels que les halls d'entrée, les corridors, les toilettes, les escaliers et les ascenseurs.

Le non-respect délibéré de ces mesures d'urgence sera considéré et traité comme un comportement inacceptable grave dans notre milieu de travail et pourra mener à des mesures disciplinaires. La Santé publique du NB serait également avisée du manquement, de même qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), le cas échéant.

Votre engagement continu

Votre collaboration est indispensable pour atteindre l'objectif d'offrir un milieu d'études et de travail sécuritaire. Ainsi, nous comptons sur votre engagement continu pour protéger la santé et la sécurité de tous les membres de la communauté universitaire.

¹ Pour des renseignements supplémentaires sur les mesures dans l'*Arrêté obligatoire renouvelé et révisé COVID-19*, (2020/11/27), veuillez cliquer sur le lien suivant : (<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/pdf/EmergencyUrgence19.pdf>).

Il incombe de la responsabilité de chacune et chacun de continuer à respecter les mesures d'urgence sur l'auto-isolement et les consignes sanitaires pour maintenir un milieu accueillant et ouvert pour toutes et tous. Rappelez-vous de respecter l'auto-isolement, le port du masque, le lavage des mains, la distanciation physique de 2 mètres et la désinfection des aires de travail.

Grâce à la collaboration de l'ensemble de la communauté universitaire, le travail et les études au campus de Moncton demeurent sécuritaires.

Merci de votre engagement continu et prenez soin de vous !

c.c. Mikaël Doucet, président, APAPUM
 Daniel P. Goguen, président, AEUM
 Mathieu Lang, président, ABPPUM
 Julien Vandecasteele, président, ATTUM